

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Portant sur le projet de

MODIFICATION N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Du 15 janvier 2024 au 15 février 2024 inclus

Une enquête publique est organisée afin d'assurer l'information et la participation du public et recueillir ses observations et ses propositions relatives au projet de modification n°3, prescrit par arrêté municipal n°2023.0012 du 30 janvier 2023.

Le projet de modification n°3 porte sur la mise en place d'un nouveau Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitée (STECAL) sur le bâtiment comprenant notamment l'ancienne piscine (zoné en secteurs Nr et Nsl), pour permettre la construction d'un bâtiment multi-usages et son espace ludo-sportif. Cette évolution nécessite à la fois un règlement adapté, mais aussi une modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°3, relative à la préservation et la mise en valeur du front de neige.

Le projet de modification n°3 a été soumis à l'avis des personnes publiques associées (PPA) conformément aux articles L. 153-16 et R 153-4 du code de l'urbanisme, Les documents sont consultables au service urbanisme de la mairie de Val d'Isère. Le dossier est également consultable en ligne sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : www.valdisere.fr

Par arrêté n° 2023.0202 en date du 18 décembre 2023, monsieur le maire de Val d'Isère a ordonné l'ouverture d'une enquête publique du 15 janvier 2024 au 15 février 2024 inclus, soit pendant 31 jours consécutifs.

Au terme de l'enquête publique, le projet de modification n°3 du PLU de la commune de Val d'Isère, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public, du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis à délibération du conseil municipal en vue de son approbation.

Monsieur Jean-Louis PRESSE a été désigné commissaire enquêteur par décision de désignation N°E23000165/38 en date du 2 novembre 2023 de monsieur le président du tribunal administratif de Grenoble.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de Val d'Isère, pendant la durée de l'enquête, du 15 janvier 2024 à 9 heures au 15 février 2024 à 18 heures aux horaires suivants (à l'exception de jours fériés) : les lundis, mardis, mercredis et jeudis de 9h à 12h et de 14h à 18h ⁽¹⁾, les vendredis de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions sur le registre papier ouvert à cet effet et disponible en mairie, sur le registre électronique prévu à cet effet à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4547> ou les adresser par correspondance à l'attention du commissaire enquêteur, modification n°3, mairie de Val d'Isère, place du Thovex BP 295 - 73155 Val d'Isère cedex.

Les observations pourront également être transmises via l'adresse courriel suivante : enquete-publique-4547@registre-dematerialise.fr

Le dossier sera également consultable sur le site de la mairie et sur un poste informatique mis gratuitement à disposition du public pendant la durée de l'enquête et aux horaires précités.

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- **15 JANVIER 2024 DE 9 HEURES À 12 HEURES ;**
- **24 JANVIER 2024 DE 16 HEURES À 19 HEURES ;**
- **1^{er} FÉVRIER 2024 DE 14 HEURES À 17 HEURES ;**
- **15 FÉVRIER 2024 DE 15 HEURES À 18 HEURES.**

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de Val d'Isère pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Cette copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera aussi publiée sur le site internet de la commune, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

⁽¹⁾ Exception faite du mercredi 24 janvier 2024, fermeture à 19h.